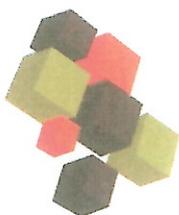


FNB

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS



SYNDICAT GÉNÉRAL DES EXPLOITANTS FORESTIERS ET SCIEURS DES ALPES-MARITIMES

Affilié à la Fédération Nationale du Bois

Communiqué du 17 septembre 2015 de la FNB

Provence alpes Cote d'azur

Boycott de la vente de Nans Les Pins par les acheteurs de bois

Monsieur le représentant des communes forestières

Mesdames et Messieurs les maires

Monsieur le directeur de l'ONF

Mesdames et messieurs de l'ONF

Mesdames et Messieurs

La FNB a appris que l'ONF avait un projet de modification des conditions de paiement des ventes en bloc et sur pied.

Ce projet a été envisagé sans aucune concertation avec la profession .Les paiements passant de 45 % à 70 % au 4^{ème} mois.

Je vous rappelle que l'an dernier ces conditions avaient déjà changé au désavantage des acheteurs.

A une époque où l'on recherche la croissance et l'amélioration des trésoreries des entreprises, cela est inacceptable .De plus , nous ne pouvons être gouvernés par des diktats.

Nous les créateurs de vraies valeurs ajoutées, nous ne demandons pas les éternelles subventions de fonctionnement mais simplement que les règles soient établies pour un long terme et ne varient pas aux changements de directeurs

Malgré les bonnes relations que nous entretenons avec les communes forestières et l'ONF au niveau régional, la fédération Nationale du bois Provence Alpes Cotes D'azur demande le report des ventes jusqu'à l'annulation de cette proposition.

Nous sommes disposés à nous mettre autour d'une table avec nos confrères de Rhône Alpes ,L'ONF et les communes forestières pour redéfinir les modes de commercialisations et les clauses générales en tenant compte des particularités de la forêt de montagne sur l'ensemble de l'arc alpin .

Merci

FNB

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS



SYNDICAT GÉNÉRAL DES EXPLOITANTS FORESTIERS ET SCIEURS DES ALPES-MARITIMES

Affilié à la Fédération Nationale du Bois

Provence Alpes Cote d'azur

Communiqué du 17 septembre 2015 de la FNB

Provence alpes Cote d'azur

Boycott de la vente de Nans Les Pins par les acheteurs de bois

L'ONF a mis à l'ordre du jour de son conseil d'administration du 8 octobre 2015 l'évolution du dispositif de paiement des ventes en bloc et sur pied, en modifiant le poids relatif de chaque échéance de la manière suivante :

Echéances	Comptant	4 mois	6 mois	8 mois
Aujourd'hui	22,5 %	22,5 %	27.5 %	27.5%
Cumul actuel	22,5 %	45 %	72.5 %	100 %
Proposition	40 %	30 %	20 %	10 %
ONF	40 %	70 %	90 %	100 %

Cette annonce s'est faite sans aucune concertation préalable, ni de notre fédération ni des communes forestières.

La situation des trésoreries de nos entreprises d'exploitation forestière et de sciages, mise à mal par la crise dans le bâtiment et la dégradation des délais de règlements de nos clients, ne permet simplement pas de supporter ce poids financier supplémentaire.

Les conséquences d'une telle mesure pourraient entraîner la disparition d'entreprises et une baisse de la demande en bois sur pied au détriment des propriétaires forestiers.

Les scieurs et exploitants forestiers de Provence Alpes Cote D'azur ont demandé à la direction nationale de l'ONF le retrait de cette proposition.

Nos syndicats régionaux SEFSAM et Alpes Maritimes appellent les acheteurs au boycott des ventes jusqu'au retrait définitif de ce projet.